

Décentralisation : l'heure de vérité a sonné, ne la ratons pas !

Il y a quarante ans, les lois Defferre ouvraient une ère nouvelle pour la République. Pour la première fois, la France faisait vraiment confiance à ses territoires. Quarante ans plus tard, le gouvernement Lecornu annonce un nouveau cycle législatif sur la décentralisation. C'est un rendez-vous que les Radicaux attendent avec exigence et qu'ils entendent ne pas laisser s'abîmer dans la timidité ou dans l'équivoque.

*

* *

Le solidarisme de Léon Bourgeois, fondement philosophique du Parti Radical depuis sa création en 1901, repose sur une conviction simple : la puissance publique doit organiser la solidarité entre les hommes sans la confisquer, et l'État n'est légitime que lorsqu'il sert, sans écraser. C'est de cette conviction, portée par Bourgeois, par Herriot, par Gambetta avant eux, que les Radicaux tirent depuis plus d'un siècle leur attachement viscéral aux libertés locales et à l'autonomie des territoires.

Ce n'est pas de la nostalgie. C'est un programme.

Soyons clairs sur la réalité du moment. Le Premier ministre a annoncé non pas un, mais trois textes. D'abord un texte dit de simplification : une cinquantaine de mesures techniques pour alléger la vie quotidienne des collectivités. Puis le texte qu'il dit lui-même être « *le plus important* » : celui qui doit traiter de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la clarification des compétences. Enfin, une réforme spécifique au Grand Paris. Le premier décret de simplification dit « *méga-décret* » a d'ores et déjà été publié le 20 février 2026.

Mais un décret, aussi utile soit-il, ne fait pas une réforme.

Ce qui se dessine dans l'avant-projet de loi qui circule depuis mi-février mérite un regard lucide. Renforcer le rôle du préfet de département, accroître son pouvoir de dérogation, lui confier davantage d'autorité sur les agences de l'État comme les ARS : ces orientations ne sont pas sans intérêt. Un préfet véritablement ancré dans son territoire, en lien direct avec les élus locaux, responsable devant eux : c'est l'esprit de la déconcentration au service de la décentralisation. C'est une aspiration radicale ancienne : Gambetta lui-même voyait dans le sous-préfet de canton le visage humain de la République au plus près du citoyen.

Mais cela suppose que ce visage reste tourné vers les élus, et non vers Paris.

Le principe affiché par Sébastien Lecornu, « *une compétence, un responsable* », ne prendra toute sa force que s'il s'accompagne d'une clarification réelle des attributions et, surtout, des ressources correspondantes. La décentralisation sans les moyens, c'est la déconcentration de la pénurie.

Or le budget 2026 a déjà infligé aux collectivités un effort sans précédent : plus de 4,6 milliards d'euros prélevés, une dotation générale de fonctionnement gelée dans un contexte inflationniste, une dotation de compensation des communes en chute quasi-totale, un fonds vert amputé de 313 millions d'euros. L'association des maires de France parle d'un prélèvement global de plus de 5 milliards d'euros pesant sur le bloc local.

Dans ce contexte, décentraliser sans refinancer, c'est transférer des charges sans transférer le pouvoir réel. Pierre Mendès France, qui fut l'un des nôtres, avait coutume de dire que gouverner, c'est choisir. Choisir de confier des responsabilités aux territoires sans leur en donner les moyens, ce n'est pas gouverner, c'est se défausser.

Le Parti Radical formule trois exigences pour que cet acte de décentralisation soit digne de ce nom.

Premièrement, la clarté des compétences doit être assortie d'une autonomie fiscale réelle. La suppression de la taxe d'habitation, la mise sous tutelle des recettes de TVA, les mécanismes de lissage conjoncturel ont progressivement fait des collectivités des administrées de l'État plutôt que des acteurs souverains. Un acte de décentralisation authentique doit restituer aux territoires une capacité de décision sur leurs ressources. Sans quoi le mot « autonomie » reste un ornement rhétorique, ce que les Radicaux n'ont jamais accepté, depuis que Bourgeois posait comme principe fondateur que la liberté sans les moyens de l'exercer est une liberté vide.

Deuxièmement, la différenciation doit cesser d'être une exception pour devenir un principe. La République est une et indivisible dans ses valeurs, mais les territoires sont divers dans leurs réalités. Les intercommunalités rurales ou interrégionales ne peuvent être traitées avec les mêmes outils que les métropoles. Le droit à l'expérimentation, que le texte actuel hésite encore à consacrer pleinement, doit être inscrit dans le marbre. Herriot, maire de Lyon pendant un demi-siècle, savait mieux que quiconque que

la vie locale ne se décrète pas depuis les ministères : elle se construit, par l'expérience, par la confiance, par la durée.

Troisièmement, le contrôle démocratique local ne doit pas être sacrifié au nom de l'efficacité administrative. Le renforcement des pouvoirs préfectoraux ne doit pas se faire aux dépens du pouvoir délibérant des assemblées locales. Un préfet renforcé qui court-circuite les élus n'est pas un outil de décentralisation : c'est un retour à la tutelle que les lois Defferre avaient précisément abolie. La légitimité de l'État territorial passe par la coopération, non par la substitution.

Sébastien Lecornu a choisi de porter ce chantier. Les Radicaux le reconnaissent, et ils seront dans ce débat, exigeants, constructifs, fidèles, à une tradition qui n'a jamais confondu l'État fort avec l'État centralisateur, ni la République une avec la République uniforme.

Gambetta avait tracé la voie : la République sera décentralisée ou ne sera pas. Il n'avait pas tort hier. Il n'a toujours pas tort aujourd'hui.

La France des territoires, ses communes rurales, ses intercommunalités de projet, ses petites villes que le service public abandonne progressivement, ne peut attendre encore un cycle de textes qui annoncent beaucoup et réforment peu.

L'heure de vérité a sonné. Sachons la saisir.

Samuel Roullé
Secrétaire National
Parti Radical Valoisien